

Informations de base	
2017/2608(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le Zimbabwe, le cas du pasteur Evan Mawarire et d'autres cas de restriction de la liberté d'expression Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Zimbabwe	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/03/2017	Décision du Parlement	T8-0086/2017	Résumé
16/03/2017	Résultat du vote au parlement		
16/03/2017	Débat en plénière	CRE link	
16/03/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2608(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0194/2017	16/03/2017	
Proposition de résolution		B8-0191/2017	16/03/2017	
Proposition de résolution		B8-0200/2017	16/03/2017	
Proposition de résolution		B8-0196/2017	16/03/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0086/2017	16/03/2017	Résumé
Proposition de résolution		B8-0224/2017	16/03/2017	

Résolution sur le Zimbabwe, le cas du pasteur Evan Mawarire et d'autres cas de restriction de la liberté d'expression

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Zimbabwe, le cas du pasteur Evan Mawarire et d'autres cas de restriction de la liberté d'expression.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, EFDD et ENF.

Le Parlement a **déploré l'arrestation du pasteur Evan Mawarire**, défenseur des droits de l'homme et fondateur du mouvement social indépendant #ThisFlag, qui a été arrêté le 1^{er} février 2017 à l'aéroport de Harare à son retour au Zimbabwe. Evan Mawarire a fédéré le mécontentement des citoyens à l'égard du régime de Mugabe au cours des manifestations organisées l'année dernière contre l'inaction du gouvernement face à la corruption, à l'impunité et à la pauvreté.

D'abord inculpé de «déstabilisation d'un gouvernement constitutionnel», un délit passible d'une peine maximale d'emprisonnement de 20 ans, puis pour insulte au drapeau, Evan Mawarire n'a été relâché que sur caution après avoir passé neuf jours en prison. Les députés ont demandé que les charges retenues contre lui pour des raisons politiques soient levées. Le sort d'autres militants devrait également être examiné.

Préoccupé par les rapports des organisations de défense des droits de l'homme faisant état d'actes de violence politique, le Parlement a invité les autorités zimbabwéennes à veiller à **ne pas employer la justice pénale pour viser, harceler ou intimider les défenseurs des droits de l'homme**. Il a rappelé que les libertés de réunion, d'association et d'expression étaient des composantes essentielles de toute démocratie.

La résolution a souligné l'importance pour l'Union d'entamer un **dialogue politique** avec les autorités zimbabwéennes dans le cadre de l'accord de Cotonou. Elle a également :

- encouragé la délégation de l'Union à Harare aider le Zimbabwe dans le but **d'améliorer la situation des droits de l'homme** dans le pays ;
- invité l'Union à veiller à ce que les **financements** alloués au Zimbabwe pour son programme indicatif national aillent effectivement aux secteurs concernés.